



CAMPING DE ZECS

Présentation publique - 2019



DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

- Mise en contexte
- **Scénario 1**
- **Scénario 2**
- **Scénario 3**
- **Scénario 4**
- **Scénario 5**
- Prochaines étapes



MISE EN CONTEXTE

Table de concertation régionale 2019

► Formation d'une table de concertation

- Cabinet de la députée de Berthier
- Cabinet du ministre responsable de Lanaudière
- 4 ZECs (Lavigne, Boulé, Collin et des Nymphes)
- 2 municipalités (St-Damien et TNO)
- 2 maires de la MRC de Matawinie
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

MISE EN CONTEXTE

Historique

Année	Provincial	Régional
2011	<ul style="list-style-type: none">• Constat d'une iniquité parmi les citoyens• Table de travail et de concertation provinciale	
2013	<ul style="list-style-type: none">• Cadre de référence du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	<ul style="list-style-type: none">• Moratoire sur l'émission des permis• Formation d'un groupe de travail régional• Inventaire des équipements de camping
2014-2017		<ul style="list-style-type: none">• Projets de règlements
2018	<ul style="list-style-type: none">• Inventaire MFFP	
2019		<ul style="list-style-type: none">• Règlement adopté

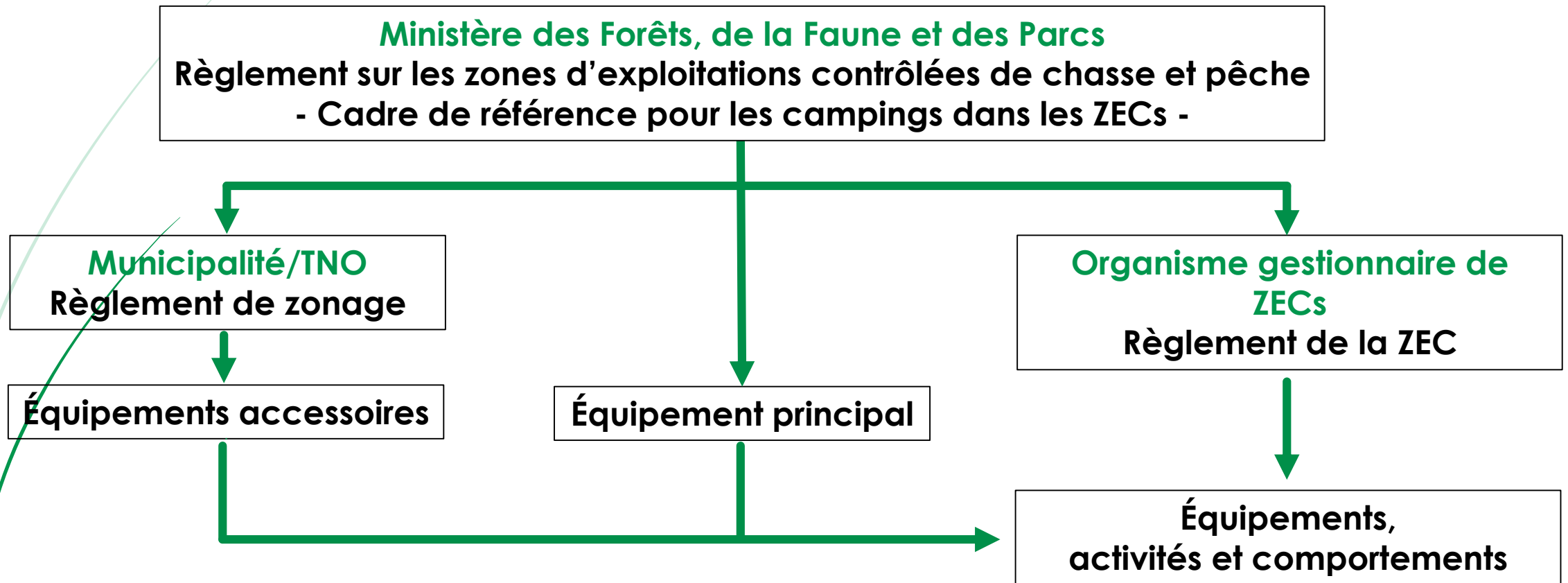


**DURÉE
DU
DOSSIER**

8 ANS

MISE EN CONTEXTE

Intervenants, rôles et responsabilités



MISE EN CONTEXTE

Critères et balises provinciales

➤ **CRITÈRES** pour tous les équipements

- De camping
- Mobile
- Temporaire
- Non attaché au sol

➤ **BALISES** pour les équipements accessoires

- Non habitable
- Déposé sur le sol ou des blocs
- Exempt d'isolation, de câblage électrique ou de plomberie
- Dont la superficie totale et la hauteur n'excèdent pas celle de l'équipement de camping principal



PROPOSITION DE DÉMARCHES

Les **cinq** scénarios / **cinq** règlements

➤ Scénario 1

➤ Travaux conformes avec permis

➤ Scénario 2

➤ Travaux non conformes avec permis

➤ Scénario 3

➤ Travaux sans permis

➤ Scénario 4

➤ Nouveaux emplacements (2013)

➤ Scénario 5

➤ Emplacements existant avant la première réglementation provinciale et/ou municipale.



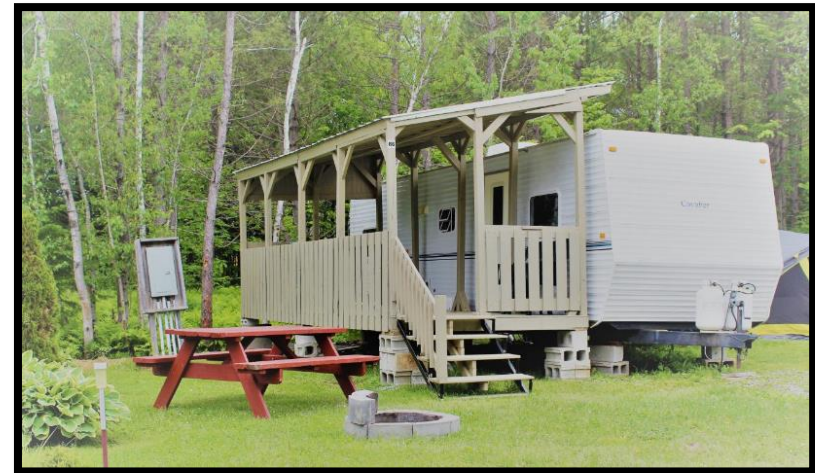
PROPOSITION DE DÉMARCHES

Scénario 1: Travaux conformes avec permis

Travaux accordés



Travaux effectués



PROPOSITION DE DÉMARCHES

Scénario 1: Travaux conformes avec permis

Travaux conformes

Obtention d'un permis

Travaux conformes au permis

Travaux conformes aux règlements en vigueur en 2013

Peut conserver temporairement ses équipements

Principe de droits acquis

➤ Définition

- Le droit acquis permet de maintenir une situation de fait et d'en jouir, même si cette situation n'est plus conforme.

➤ Travaux autorisés

- Entretenir la structure existante, conforme

➤ Travaux interdits

- Modifier la structure du bâtiment conforme

➤ Pertes de droits acquis

- Si cette construction est détruite à plus de 50% de sa valeur
- S'il y a changement de locataire (9 octobre 2019)

PROPOSITION DE DÉMARCHES

Scénario 2: Travaux non conformes avec permis

Travaux accordés



Travaux effectués



PROPOSITION DE DÉMARCHES

Scénario 2: Travaux non conformes avec permis

**Non-respect des conditions
du permis**

Obtention
d'un permis

Travaux non conformes

**Doit se conformer
au permis délivré**

- **Retour aux conditions du permis original dans un délai X**
- **Travaux autorisés**
 - Entretien la structure existante, conforme
- **Travaux interdits**
 - Modifier la structure du bâtiment conforme
- **Pertes de droits acquis**
 - Si cette construction est détruite à plus de 50 % de sa valeur
 - S'il y a changement de locataire (9 octobre 2019)

PROPOSITION DE DÉMARCHES

Scénario 3: Travaux sans permis

Travaux sans permis



Règlement 2020



PROPOSITION DE DÉMARCHES

Scénario 3: Travaux sans permis

Travaux sans permis

Aucun permis délivré

Travaux non conformes ou conformes

Doit se conformer au règlement 2019

- Ne respecte pas les critères de droits acquis
 - Non autorisés par un permis
- Doit se conformer à la nouvelle réglementation 2019

PROPOSITION DE DÉMARCHES

Scénario 4: Roulotte implantée après le moratoire (2013)

Règlement 2019



PROPOSITION DE DÉMARCHES

Scénario 4: Roulotte implantée après 2013

Roulotte implantée après 2013

Aucun permis délivré

Travaux non conformes

**Doit se conformer au
règlement 2019**

- Ne peut prétendre à un droit acquis
 - Non autorisés par un permis
- Doit se conformer à la nouvelle réglementation 2019

RÈGLEMENT 2019 EN BREF

Cabanon

Caractéristiques	Normes
Nombre	1
Type	Préfabriqué ou préassemblé Panneaux prêts à être assemblés <ul style="list-style-type: none">• Murs de 4' x 8' maximum• Plancher 4' x 10' maximum• Assemblés à l'aide de boulons
Superficie	11,14 m ² (10' x 12')
Hauteur	2,4 m (8')
Emplacement	5 m des lignes d'emplacement
Fondations	Sur le sol ou sur des blocs

RÈGLEMENT 2019 EN BREF

Patio

Caractéristiques	Normes
Nombre	1, le long de la roulotte
Type	Préfabriqué ou préassemblé Panneaux prêts à être assemblés <ul style="list-style-type: none">• Plancher 4' x 8' maximum• Assemblés à l'aide de boulons
Superficie	23,78 m ² (8' x 32') sans dépasser superficie de la roulotte
Hauteur	50 cm (20")
Emplacement	5 m des lignes d'emplacement
Fondations	Sur le sol ou sur des blocs

RÈGLEMENT 2019 EN BREF

Véranda

Caractéristiques	Normes
Nombre	1, sur le patio existant
Type	Préfabriqué ou préassemblé COMMERCIAL En toile ou en aluminium
Superficie	23,78 m ² (8' x 32') sans dépasser la superficie de la roulotte
Hauteur	50 cm (20")
Emplacement	5 m des lignes d'emplacement
Fondations	Sur le sol ou sur des blocs

PROPOSITION DE DÉMARCHES

Scénario 5: Roulotte implantée avant la réglementation en vigueur

Roulotte implantée avant la réglementation

Aucune norme en vigueur

Aucun permis délivré

Droit acquis sur les équipements implantés avant l'entrée en vigueur de la réglementation

➤ Roulotte implantée avant

- La réglementation provinciale (date à confirmer avec le MFFP)
- La réglementation municipale (1983 et 1996)

➤ Une étude exhaustive de chacun des cas devra être effectuée par l'ensemble des partenaires.

PROCHAINES ÉTAPES

➤ 2019

- Présentation de la réglementation

➤ 2020

- Présentation de la réglementation
- Visite conjointe sur une base volontaire

➤ 2021- 2022

- Caractérisation des emplacements de camping
- Avis de non-conformité



PÉRIODE DE QUESTIONS

- Questions portant uniquement sur la présentation
- Aucun cas spécifique ne pourra être étudié durant la période de questions